

# Traitement accéléré des brevets

Cette initiative prévoit un traitement accéléré des brevets relatifs à des solutions technologiques vertes au sein d'un office de propriété intellectuelle donné. Elle consiste pour l'essentiel à mettre en première ligne ce type de demandes de brevet pour qu'elles soient traitées plus rapidement. Des programmes de traitement accéléré pour des solutions technologiques vertes existent déjà dans plusieurs pays depuis plus de 10 ans.

Les spécificités de ces initiatives, qui ont une portée purement nationale, varient selon l'office. Dans certains offices, les participants peuvent choisir la partie du traitement qu'ils souhaitent accélérer : la recherche ou l'examen ou les deux. Certains pays proposent un programme de traitement accéléré indifféremment du domaine concerné, moyennant le paiement d'une taxe et utilisable par tout déposant, y compris les inventeurs de solutions vertes. D'autres pays disposent d'un programme accéléré spécifique aux technologies vertes, généralement sans coût supplémentaire.

Pour les déposants participants, les premières décisions de l'office interviennent beaucoup plus tôt, par exemple sous 3 mois au lieu de 10 dans la procédure normale, et les brevets peuvent être

délivrés plus rapidement. Les programmes de traitement accéléré réduisent considérablement le délai entre la demande et la délivrance, jusqu'aux deux tiers, selon le pays.

La participation à ces programmes se fait sur la demande du déposant, dont la solution doit être considérée comme une forme de "technologie verte". La plupart des offices fixent des critères larges pour encourager la participation. Il existe par exemple un office demandant simplement que la technologie en question apporte un "avantage environnemental". Dans ce cas, il appartient au déposant de démontrer le caractère écologique de sa solution.

Ce type d'initiative est connu sous différents vocables : programme écologique accéléré, action accélérée de l'office, examen prioritaire, etc. Certains pays proposent aussi un examen accéléré pour d'autres droits de propriété intellectuelle tels que les marques, pour accompagner les actions accélérées appliquées aux demandes de brevet relatives à des technologies vertes.

## Effet escompté

Encourager l'innovation verte en accompagnant les innovateurs pour qu'ils obtiennent des brevets plus rapidement, en adéquation avec leurs stratégies de gestion de la propriété intellectuelle.

En obtenant rapidement des droits de propriété intellectuelle, les innovateurs peuvent utiliser plus vite leurs portefeuilles pour établir des partenariats, investir et profiter des incitations fiscales.

## Bénéficiaires

Innovateurs du secteur des technologies vertes déposant des demandes de brevet et parfois des demandes d'autres droits de propriété intellectuelle, souhaitant obtenir plus rapidement ces droits. Toutes les entreprises n'ont pas une stratégie compatible avec un traitement accéléré des demandes de brevet.

## Aspects à prendre en considération pour la mise en œuvre

- Même si ce programme est simple à mettre en œuvre, l'office de propriété intellectuelle doit être en mesure de traiter plus rapidement les demandes de technologies vertes sans toutefois compromettre la qualité.
- Les critères de participation peuvent être basés sur la classification de l'invention selon la CIB et/ou d'autres systèmes plus détaillés concernant les technologies vertes ou bien sur la déclaration du déposant expliquant pourquoi sa solution est "verte".
- Il est facile d'ajouter un élément "vert" à un programme existant de traitement accéléré.
- Ce type de programme peut nécessiter de renforcer certaines capacités des examinateurs. Des ressources humaines supplémentaires pourront être nécessaires pour respecter les délais.
- D'après les données, ces programmes sont encore peu utilisés dans de nombreux pays mais la tendance est à la hausse.